

Motion 2998

pour des camps de ski en faveur de toutes et tous, une pratique saine et démocratique à encourager dans un pays alpin

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que le ski alpin constitue une « discipline sportive nationale » dans notre pays, dont le relief alpin favorise la pratique ;
- que la proximité de domaines skiables devrait permettre à chacune et chacun d'en bénéficier ;
- que la pratique du ski est bénéfique pour la santé, et devrait être encouragée en particulier pour les enfants, dont l'absence d'exercice physique est souvent relevée ;
- que le coût de ce sport – qui se devrait populaire – constitue un frein à son exercice démocratique ;
- que les invitations à la pratique du ski dès le plus jeune âge font largement défaut en milieu scolaire,

invite le Conseil d'Etat

- à encourager les responsables d'établissements scolaires à organiser annuellement des camps de ski alpin, permettant à chaque élève de pratiquer ce sport de premier plan ;
- à identifier toutes autres mesures de nature à favoriser cette pratique au sein des établissements scolaires, y compris sur le plan financier.